



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 139-21

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 1 du marché F21014 de travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 139-21

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 1 du marché F21014 de travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex (lot 1 pour les travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable) a été attribué au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP.

Le lot 1, relatif aux travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable de 300 mm entre le réservoir de La Bataillarde et le surpresseur du Noiray, consiste en :

- la pose en tranchée ouverte du réseau d'eau potable en fonte ductile de diamètre 300 mm sur 3,7 km,
- la pose du réseau d'eau potable sur 92 ml en tranchée ouverte en fonte ductile de diamètre 300 mm et sous l'autoroute A43, sur 75 ml en fonçage en PEHD gainé PP de diamètre 355 mm,
- la pose des chambres de vannes d'adduction et de distribution, comprenant l'installation du génie civil et le montage des pièces hydrauliques.

Le marché, d'un montant total de 2 337 894,57 € HT, est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, du réservoir de La Bataillarde à la rue Joseph et Humbert Richard, sur environ 1,2 km,
- tranche optionnelle 1 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la rue Joseph et Humbert Richard au droit de l'autoroute A43, à la chambre de sectorisation principale de Barby, sur environ 1,5 km,
- tranche optionnelle 2 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la chambre de sectorisation principale de Barby au droit de l'autoroute A43.

Les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 sont engagés, pour un montant total de 1 577 359,27 € HT :

- tranche ferme : 620 589,10 € HT,
- tranche optionnelle n° 1 : 956 770,17 € HT.

Dans le cadre de la tranche ferme, le tracé de la conduite d'eau potable a nécessité une modification en raison de problématiques foncières, engendrant une augmentation du linéaire de réseau, avec une incidence financière de 105 697,85 €.

De plus, des prix nouveaux ont été créés, dans l'optique d'améliorer l'exploitation des ouvrages et d'optimiser la sécurité du personnel, pour un montant total de 7 260 € HT.

L'avenant 1 au marché F21014 entraîne ainsi une augmentation de 112 957,85 € HT du montant de la tranche ferme du marché, ce qui représente un pourcentage de 7,16 % environ du total de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1.

Le montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 est porté à 1 690 317,12 € HT, et le montant toutes tranches confondues à 2 450 852,42 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21014,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex (lot 1 travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable),

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 139-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au lot 1 du marché F21014 de travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Annexe avenant 1 marché F21014, Avenant 1 au marché F21014

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26201H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26201H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au